



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 6 AOÛT 2007,  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, À 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2007-08-131

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 3 juillet 2007
- 4- Adoption des comptes à payer.
- 5- Correspondance.
- 6- Rapport du Comité consultatif d'urbanisme.
- 7- Demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant au 1226, rue Notre-Dame
- 8- Demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation d'une piscine et d'une clôture de sécurité à l'intérieur de la bande riveraine au 620, rue Notre-Dame
- 9- Demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 2,25 mètres de la limite de terrain, d'un garage dans la marge avant et d'un bâtiment accessoire à une distance d'environ 1,75 mètre de la limite de terrain au 1370, rue Notre-Dame
- 10- Demande de dérogation mineure pour autoriser l'exploitation d'un gîte et d'un café- terrasse avec 4 espaces de stationnement au lieu de 11 au 944, rue Notre-Dame
- 11- Demande de dérogation mineure pour autoriser l'exploitation d'une auberge, d'un restaurant et d'un bar ayant 2 espaces de stationnement au lieu de 38 au 102, boulevard de-la-Visitation
- 12- Demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation d'un muret dans la bande riveraine et un bâtiment accessoire sans marge de recul latérale
- 13- Autorisation d'affichage au 528, rue Notre-Dame
- 14- Autorisation d'affichage au 945, rue Notre-Dame
- 15- Travaux de pavage au rang Saint-Pierre
- 16- Demande de subvention pour les travaux routiers municipaux



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

- 17- Demande à la CPTAQ pour l'ajout d'un logement au 1465, rue Notre-Dame
- 18- Demande à la CPTAQ de l'utilisation à des fins autre qu'agricole d'une partie du lot 510 du cadastre de la Paroisse de-la-Visitation de Champlain
- 19- Congrès de la Fédération québécoise des Municipalités
- 20- Adoption de la programmation de travaux dans le cadre du transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence
- 21- Approbation du plan d'intervention sur les infrastructures municipales
- 22- Subvention à la Société d'horticulture
- 23- Période de questions
- 24- Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

2007-08-132

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU  
3 JUILLET 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE le procès-verbal du 3 juillet 2007 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ** unanimement

2007-08-133

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal  
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 6 août 2007 pour une somme n'excédant pas 110 998,56 \$ pour la Municipalité et 31 494,38 \$ pour le site d'enfouissement.

Note

**CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de juillet est déposée.

Note

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Monsieur Jean-Robert Barnes dépose le rapport de la réunion du CCU du 23 juillet 2007.

2007-08-134

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR AUTORISER  
L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DANS LA  
COUR AVANT AU 1226, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée pour autoriser l'implantation un bâtiment accessoire de 120 pieds<sup>2</sup> dans la cour avant au 1226, rue Notre-Dame ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

CONSIDÉRANT que la propriété n'est pas adjacente à la route 138 et qu'il y a déjà des bâtiments implantés entre le 1226, rue Notre-Dame et la route 138;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU ont étudié la demande et recommandent l'acceptation de la dérogation demandée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost  
APPROUVÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la Municipalité accorde la dérogation demandée et autorise l'implantation d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 120 pieds<sup>2</sup> dans la marge avant au 1226, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ** unanimement

2007-08-135

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR AUTORISER  
L'IMPLANTATION D'UNE PISCINE ET D'UNE CLÔTURE DE  
SÉCURITÉ À L'INTÉRIEUR DE LA BANDE RIVERAINE AU  
620, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT qu'une demande est présentée pour autoriser l'implantation d'une piscine et d'une clôture de sécurité de 4 pieds dans la bande riveraine au 620, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que le croquis d'implantation soumis avec la demande démontre que la clôture est située à 23 pieds du haut des ouvrages de protection et que la piscine est implantée à 7 pieds du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la recommandation du CCU est à l'effet d'autoriser l'implantation de la piscine à la condition que toutes les normes de sécurité soient respectées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte  
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

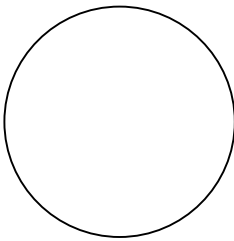
QUE la Municipalité autorise l'implantation d'une piscine et d'une clôture de sécurité à une distance de 23 pieds des ouvrages de protection des rives et 7 pieds du bâtiment principal, à la condition que toutes les normes de sécurité soient respectées et que tous les accès à la piscine soient munis de systèmes de fermeture et de verrouillage automatique.

**ADOPTÉ** unanimement

2007-08-136

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR AUTORISER  
L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL À UNE  
DISTANCE DE 2,25 MÈTRES DE LA LIMITE DE TERRAIN, D'UN  
GARAGE DANS LA MARGE AVANT ET D'UN BÂTIMENT  
ACCESSOIRE À UNE DISTANCE D'ENVIRON 1,66 MÈTRE DE  
LA LIMITE DE TERRAIN AU 1370, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT qu'une demande est présentée pour autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 2,25 mètres de la limite latérale de la propriété, d'un garage dans la marge avant et



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

d'un bâtiment accessoire avec fenêtres à environ 1,66 mètre de la limite de la propriété au 1370, Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction et de rénovation des bâtiments visés par la demande ont été réalisés suite à l'émission de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE la Municipalité accorde les dérogations demandées et autorise l'implantation d'un bâtiment principal ayant une marge de recul du côté est de 2,25 mètres et arrière de 14 mètres ;

QUE l'implantation d'un garage dans la marge avant et d'un bâtiment accessoire avec fenêtres, à une distance d'environ 1,66 mètre du terrain voisin au 1370, rue Notre-Dame soient aussi autorisés.

**ADOPTÉ** unanimement

2007-08-137

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR AUTORISER  
L'EXPLOITATION D'UN GÎTE ET D'UN CAFÉ-TERRASSE  
AVEC 4 ESPACES DE STATIONNEMENT AU LIEU DE 11, AU  
944, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT qu'une demande est présentée pour autoriser un commerce de gîte et de café-terrasse ayant 4 espaces de stationnement au 944, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT que le nombre de cases de stationnement requis pour les activités projetées devrait être de 11;

CONSIDÉRANT que le gîte est en opération depuis plusieurs années ainsi qu'une boutique ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de plaintes par rapport au stationnement disponible;

CONSIDÉRANT que le CCU a étudié la demande et recommande d'autoriser la dérogation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte  
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité de Champlain accepte la dérogation demandée et autorise l'implantation d'un commerce de gîte et de café-terrasse avec 4 espaces de stationnement au lieu 11 au 944, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ** unanimement



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain

2007-08-138

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR AUTORISER  
L'EXPLOITATION D'UNE AUBERGE, D'UN RESTAURANT  
ET D'UN BAR AYANT 2 ESPACES DE STATIONNEMENT AU  
LIEU DE 38 AU 102, BOULEVARD DE-LA-VISITATION**

CONSIDÉRANT qu'une demande est présentée pour autoriser l'exploitation d'une auberge avec restaurant, bar et terrasse;

CONSIDÉRANT que les usages mentionnés à la demande sont conformes à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT que la réglementation prévoit, en fonction des usages et des superficies, que 38 espaces de stationnement doivent être disponibles;

CONSIDÉRANT que le 102, boulevard de-la-Visitation a déjà été exploité comme auberge, bar et bar-terrasse par le passé avec 2 espaces de stationnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry  
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la Municipalité de Champlain autorise l'exploitation d'une auberge avec restaurant, bar et bar-terrasse au 102, boulevard de-la-Visitation avec 2 espaces de stationnement sur la propriété au lieu de 38.

**ADOPTÉ** unanimement

2007-08-139

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR AUTORISER  
L'IMPLANTATION D'UN MURET DANS LA BANDE  
RIVERAINE ET UN BÂTIMENT ACCESSOIRE SANS MARGE  
DE REcul LATÉRALE**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée pour autoriser l'implantation d'un muret dans la bande riveraine et d'une remise empiétant sur le terrain voisin au 1066, rue Notre-Dame ;

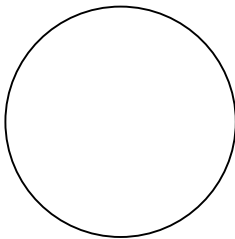
CONSIDÉRANT qu'il y a un mur de protection des berges implanté par le gouvernement fédéral sur la propriété ;

CONSIDÉRANT les recommandation du CCU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry  
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la Municipalité de Champlain autorise l'implantation d'un muret à l'intérieur de la bande riveraine au 1066, rue Notre-Dame et demande au propriétaire de se conformer à la réglementation pour ce qui est de la remise implantée sans marge de recul.

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

2007-08-140

**AUTORISATION D’AFFICHAGE AU 528, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT qu’une demande est présentée pour implanter une enseigne annonçant un gîte au 528, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que la demande est accompagnée d’un croquis représentant l’affichage proposé;

CONSIDÉRANT que l’enseigne sera implantée sur la ligne avant de la propriété;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande l’acceptation du projet d’affichage proposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost  
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la Municipalité de Champlain accepte l’affichage proposé pour le 528, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ** unanimement

2007-08-141

**AUTORISATION D’AFFICHAGE AU 945, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT qu’une demande a été faite pour autoriser l’installation d’une enseigne au 945, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que le CCU a étudié la demande et recommande l’acceptation du projet d’affichage si l’éclairage est projeté sur le panneau;

CONSIDÉRANT que le projet original a été modifié pour se conformer à la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal  
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la Municipalité de Champlain accepte le projet d’affichage avec un éclairage projeté pour le 945, rue Notre-Dame, tel qu’indiqué sur le croquis daté du 1<sup>er</sup> août 2007.

**ADOPTÉ** unanimement

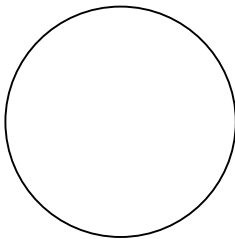
2007-08-142

**TRAVAUX DE PAVAGE AU RANG SAINT-PIERRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes  
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QU’un contrat pour le pavage de 2 endroits sur le rang Saint-Pierre pour une superficie totale d’environ 1 200 mètres<sup>2</sup> soit accordé à Construction et Pavage Maskimo ltée de Trois-Rivières.

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

2007-08-143

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX  
ROUTIERS MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal  
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE le conseil municipal de Champlain approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 20 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

**ADOPTÉ** unanimement

2007-08-144

**DEMANDE À LA CPTAQ POUR L'AJOUT D'UN LOGEMENT  
AU 1445, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée à la CPTAQ pour obtenir une autorisation pour ajouter un logement à son bâtiment situé au 1445, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale autorise les habitations bifamiliales à l'intérieur des limites de la zone où est situé le bâtiment visé par la demande;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain, par sa résolution numéro 2007-08-144, appuie la demande présentée par le propriétaire du 1445, rue Notre-Dame ;.

CONSIDÉRANT que la CPTAQ demande que la Municipalité l'informe de la disponibilité de terrains vacants hors de la zone agricole;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE la Municipalité de Champlain informe la CPTAQ qu'il y a des espaces disponibles pour l'ajout de logements à l'extérieur de la zone agricole, mais que ces espaces ne peuvent convenir au projet de transformation de la résidence du demandeur.

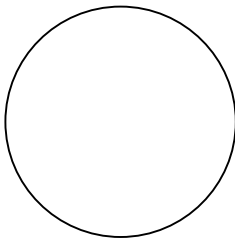
**ADOPTÉ** unanimement

2007-08-145

**DEMANDE À LA CPTAQ DE L'UTILISATION À DES FINS  
AUTRE QU'AGRICOLE D'UNE PARTIE DU LOT 510 DU  
CADASTRE DE LA PAROISSE DE-LA-VISITATION DE  
CHAMPLAIN**

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du projet de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie ;

ATTENDU que ce projet est conforme aux usages prévus dans le règlement de zonage 90-04, article 91;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE le conseil municipal de Champlain appuie la demande de la Régie auprès de la CPTAQ et certifie que le projet sera en tout point réglementaire ;

QUE la Municipalité de Champlain renonce au délai de trente (30) jours prévu à l'article 60.1, alinéa 3, de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LRQ chapitre P-41.1) si le rapport préliminaire de l'analyste de la CPTAQ indique une orientation préliminaire favorable.

**ADOPTÉ** unanimement

2007-08-146

**CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la Municipalité de Champlain délègue 2 membres du conseil pour participer aux assises annuelles de la FQM les 27, 28 et 29 septembre 2007, au Centre des congrès de Québec.

**ADOPTÉ** unanimement

2007-08-147

**ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

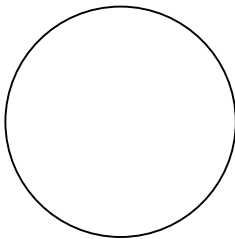
ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du **6 août 2007** et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

QUE la Municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ADOPTÉ** unanimement

2007-08-148

### **APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION SUR LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT le mandat accordé à la firme Pluritec pour la préparation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;

CONSIDÉRANT que ce plan d'intervention a été présenté à la Municipalité par la firme Pluritec;

CONSIDÉRANT que ce plan d'intervention doit faire l'objet d'une approbation de la part du conseil municipal de Champlain avant son acceptation finale par le MAMR;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE le conseil municipal de Champlain approuve le plan d'intervention préparé par la firme Pluritec (dossier : 2007027, Août 2007) et autorise sa transmission au MAMR.

**ADOPTÉ** unanimement

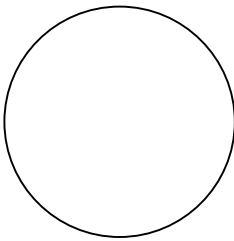
2007-08-149

### **SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE CHAMPLAIN**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QU'un don d'un montant de 75 \$ soit fait à Société d'horticulture de Champlain pour l'année 2007-2008. Lui est également offert le prix de la location de salle ainsi que l'impression de son programme.

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

2007-08-150

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

---

Marcel P. Marchand, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier